

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **VIART Jean-Michel**, **UDART Audrey**, **GROSJEAN Patrick**, **VIENCE Cathy**, **BROUILLET Michel**, **DA SILVA Emilie**, **JOUAULT Olivier**, **LESPINASSE Angélique**, **JOLY Thierry**, **AUGUIN Isabelle**, **SAAB Pierre**, **DESMOUTIERS Aurore**, **EL MORABIT Fouad**, **DE BOUEMANGE Béatrix**, **ROUSSEL Steve**, **JOBE Martine**, **JOTTE Henri**, **SENECOT Sabine**, **LELIEVRE Olivier**, **JOUAULT Gervaise**, **ROCIPON Julien**, **BUSI Fanny**, **BODIVIT Louis**, **ZWALD Jérémy**, **RUTA Lorenzo**, **GIBIER Fanny**, **PANI Pascal**, **NICOLET Rémy**.

Représentée : **LADOUX Cécile** par **ZWALD Jérémy**.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)**
N° de délibération : **2026-38**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Béatrix DE BOUEMANGE**

Vu :

- le Code général des impôts, et notamment son article 1650,
- le Code général des collectivités territoriales,
- la nécessité de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs à la suite de l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant :

- que la Commission Communale des Impôts Directs est un organisme consultatif intervenant notamment dans la révision des évaluations fiscales,
- que sa composition doit respecter les dispositions prévues à l'article 1650 du Code général des impôts pour les communes de plus de 5 000 habitants,
- qu'il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables qui sera ensuite arrêtée par l'administration fiscale,

Rappel réglementaire :

Dans les communes de plus de 5 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs comprend :

- le Maire, ou son représentant, président de la commission,
- 8 commissaires titulaires,
- 8 commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques, à partir d'une liste de 16 titulaires et 16 suppléants proposée par le conseil municipal, composée de contribuables :

- domiciliés dans la commune,
- inscrits pour au moins l'un des impôts directs locaux (taxe foncière, taxe d'habitation le cas échéant, cotisation foncière des entreprises),
- présentant des compétences ou une expérience utile en matière cadastrale, économique ou fiscale.
- La durée du mandat est fixée à six ans.

Proposition

Il est proposé au Conseil municipal d'établir la liste des contribuables à transmettre à l'administration fiscale en vue de la désignation :

- de 8 commissaires titulaires,
- de 8 commissaires suppléants.

La liste proposée est la suivante :

TITULAIRES :

Monsieur Damien ARTOIS
Monsieur Jean-Marie ARTUS
Monsieur Gille CASAUBON
Monsieur Jean-Yves DE BOUDEMANGE
Monsieur Maxime DELETAİN
Madame Aurore DESMOUTIERS
Madame Catherine DUFOUR
Madame Annick GRIMONT
Madame Agnès GROSJEAN
Monsieur Thibault GUILBERT
Madame Martine JOBE
Monsieur Henri JOTTE
Madame Angélique LESPINASSE
Monsieur Francis ROYER
Madame Sabine SENECOT
Madame Cathy VIENNE

SUPPLEANTS

Monsieur Alain BABIC
Monsieur Louis BODIVIT
Madame Fanny BUSI
Monsieur Hervé CLERC
Monsieur Fouad EL MORABIT
Madame Hélène FOURE
Monsieur Olivier JOUAULT
Madame Gervaise JOUAULT
Monsieur François LEBECQ
Monsieur Olivier LELIEVRE
Madame Audrey OUDART
Monsieur Julien ROCIPON
Madame Céline SIMONNOT-FRÜH
Madame Anne SPIRE
Monsieur Guy TROMPESANCE
Madame Catherine WITT

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

A l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL décide de désigner les membres au scrutin public. A l'issue du scrutin, les membres de la commission ont été désignés ainsi qu'il suit :

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la liste des contribuables proposée pour la Commission Communale des Impôts Directs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques, afin qu'il soit procédé à la désignation officielle des membres de la C.C.I.D.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.04.28 18:12:31 +0200
Ref:10909732-16448103-1-D
Signature numérique
le Maire